



LABELLISATION DES TERRITOIRES ÉDUCATIFS E3D

Référentiel Écoles/Collèges/Lycées

Sur un même territoire plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble un label E3D collectif (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire).

Chaque degré d'avancement de cette démarche, qui peut aller de la coordination à l'intégration, renvoie à un des trois niveaux de labellisation identifiés. La démarche peut être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur. Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats.

Ainsi, le label reconnaît les démarches de développement durable qui mobilisent des équipes d'écoles ou d'établissements d'un territoire éducatif et qui facilitent la continuité et la progression pédagogiques. Il met en exergue la progressivité et la cohérence du parcours éducatif et citoyen de l'élève tout au long de sa scolarité. Ce travail en réseau contribue également à une meilleure connaissance et mobilisation des acteurs locaux de l'EDD. Il s'inscrit enfin dans une stratégie de rayonnement et d'attractivité d'un territoire, favorisant de nouvelles synergies avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Un territoire peut candidater même s'il est au début de sa démarche. En effet, la labellisation se décline en trois niveaux progressifs qui prennent en compte l'état d'avancement des projets EDD.

Le label « Territoire éducatif E3D » est attribué pour une durée de 3 ans. Il est possible de renouveler chaque année sa candidature pour accéder à un niveau supérieur de labellisation.



		Critères d'accès au niveau 1 <i>Engagement</i>	Critères d'accès au niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Critères d'accès au niveau 3 <i>Expertise</i>
I. Appropriation de la démarche E3D par les communautés scolaires				
I.1 Le diagnostic	Un diagnostic global prenant en compte les ODD et des recommandations sont dressés par les directeurs/chefs d'établissements et leurs comités d'EDD.	✓	✓	✓
I.2 Les actions inter-écoles/établissements	Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.	✓	✓	✓
	Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée.		✓	✓
	Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.			✓
I.3 Le réseau E3D	Au moins 25% des structures du réseau sont labellisées E3D.	✓	✓	✓
	Au moins la moitié des structures scolaires sont labellisées E3D sur le territoire.		✓	✓
	Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée.			✓
I.4 L'engagement des élèves	Les écodélégués des différents établissements travaillent ensemble.		✓	✓
	Les éco-délégués sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.			✓



		Critères d'accès au niveau 1 <i>Engagement</i>	Critères d'accès au niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Critères d'accès au niveau 3 <i>Expertise</i>
II. Le pilotage de la démarche d'un territoire E3D				
II.1 Comité de pilotage	La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.	✓	✓	✓
	Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD.		✓	✓
II.2 Rayonnement sur le territoire	Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.		✓	✓
	Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.			✓



		Critères d'accès au niveau 1 <i>Engagement</i>	Critères d'accès au niveau 2 <i>Approfondissement</i>	Critères d'accès au niveau 3 <i>Expertise</i>
III. Ouverture sur le territoire par le partenariat				
	Les collectivités territoriales concernées sont engagées.	✓	✓	✓
	Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.		✓	✓
	Une stratégie de pérennisation de la démarche est co-construite avec les partenaires institutionnels locaux.			✓